



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Le **DIX JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **4 juillet 2025**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Lydie LAURENT, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membres absents : Laura JOURNET, Régis COQUET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2025-30

Révision des tarifs des repas de la cantine scolaire et des tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Vu la délibération n°2023-26 du Conseil municipal de Montrottier en date du 25 mai 2023 fixant les tarifs des repas de la cantine scolaire et les tarifs de la garderie depuis la rentrée scolaire 2023-2024,

Vu la délibération n°2024-24 du Conseil municipal de Montrottier en date du 28 mars 2024 portant retrait de « l'inscription à la semaine à l'avance » des possibilités d'inscription à la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025,

Considérant les propositions de la commission « Ecole, Cantine, Garderie » réunie en date du 12 mai 2025, pour une entrée en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire :

✓ **Révisions des tarifs des repas de la cantine scolaire :**

A l'exception du tarif « repas adulte », il est proposé une évolution des tarifs existants comme suit :

	Tarif actuel	Proposition
Si inscription annuelle ou mensuelle	4.40 €	4.60 €
Si inscription de dernière minute (hors délai)	6.00 €	6.20 €

✓ **Révisions des tarifs de la garderie :**

Il est proposé une évolution des tarifs existants et l'introduction d'un nouveau tarif pour les enfants inscrits non-présents, comme suit :

	Matin		Soir	
	Tarif actuel	Proposition	Tarif actuel	Proposition
Enfants inscrits	1.80 €	1.90 €	2.30 €	2.40 €
Enfants non-inscrits (hors délai)	2.50 €	2.60 €	3.00 €	3.10 €
Enfants inscrits non-présents		2.60 €		3.10 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** les tarifs des repas de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, comme suit :
 - 4,60 € si inscription annuelle ou mensuelle,
 - 6,20 € si inscription de dernière minute (hors délai),
 - 8,30 € le repas adulte en cas de besoin.

- **FIXE** les tarifs de la garderie, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, de la manière suivante :
 - ✓ Enfants inscrits :
 - 1,90 € pour la garderie du matin,
 - 2,40 € pour la garderie du soir.

 - ✓ Enfants non-inscrits (hors délai) :
 - 2,60 € pour la garderie du matin,
 - 3,10 € pour la garderie du soir.

 - ✓ Enfants inscrits non-présents :
 - 2,60 € pour la garderie du matin,
 - 3,10 € pour la garderie du soir.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Bouchet', is written over the text of the secretary's name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :